

Les armoiries du Québec d'hier à aujourd'hui

par Luc Bouvier
Professeur au Collège de l'Outaouais



Aujourd'hui les États préfèrent, comme symbole d'identité, le drapeau aux armoiries. Plus anciennes, ces dernières survivent difficilement à la modernisation des systèmes identitaires étatiques. C'est le cas pour le Québec. Ses armes, de quatre- vingt ans plus jeunes que son drapeau (21 janvier 1948) et autrefois symbole identitaire obligé du gouvernement, ont été remplacées par d'autres signatures dont la plus récente (21 décembre 1982) est formée du mot QUÉBEC suivi du fleurdelisé.

1. Les anciennes armes

Les armes des quatre provinces fondatrices de la Confédération canadienne, le Québec et l'Ontario — alors le Canada-Uni —, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle- Écosse, sont adoptées par décret de la reine Victoria (1837-1901) le 26 mai 1868. Celles du Québec sont «D'or, à la fasce de gueules chargée d'un lion d'or passant regardant et accompagnée en chef de deux fleurs de lis d'azur et en pointe de trois feuilles d'érable de sinople tigées». La fleur de lys, le lion et la feuille d'érable représentent aux plans historique, constitutionnel et identitaire, respectivement l'élément français, l'élément anglais et l'élément canadien.

Que les premières armes du Québec n'aient que deux fleurs de lis bleues sur fond or, s'explique possiblement par le désir de

la Couronne britannique du temps de ne pas usurper les armes des Bourbons, trois fleurs de lis or sur fond bleu, qui ont été celles de France jusqu'à la Révolution française de 1789 et pendant la Restauration de 1815 à 1830. C'est Charles V, le Sage, (1337-1380) qui fixa en 1376 le nombre de fleurs de lis à trois en l'honneur de la Sainte-Trinité. De plus, l'octroi de ces armes au Québec par la reine Victoria aurait pu être perçu en 1868 comme une prétention à la couronne française, — advenant restauration —, comme ses prédécesseurs l'avaient fait à partir de la mort de Charles IV de France en 1328. Édouard III d'Angleterre (1312-1377) revendique alors la couronne française. Il adopte la devise «Dieu et mon droit» et ajoute à ses armes les trois fleurs de lis françaises. Lors de la conquête de l'Irlande en 1801, l'Angleterre révisé ses armes et délaisse les fleurs de lis françaises. Finalement, lors du traité d'Amiens en 1802, elle laisse tomber ses prétentions sur la couronne française.

2. La devise

À l'origine, les armoiries du Québec n'ont ni cimier, ni support, ni devise. Chargé de la construction de l'Hôtel du Parlement, Eugène-Étienne Taché (1836-1912) les place au-dessus de l'entrée principale de l'édifice. Il y ajoute une couronne de style Tudor, qui rappelle la petite couronne de diamants de la reine Victoria (1870), et un listel avec la devise: «Je me souviens». Les plans, sur lesquels figurent la devise et la couronne, sont annexés au contrat passé le 9 février 1883 sous l'autorité d'un arrêté du Conseil exécutif du 22 janvier 1883. Officieuses depuis cette date, elles ne deviendront véritablement officielles qu'en 1939 avec l'adoption des nouvelles armes. En 1908, Taché les dessine et ajoute des branches de feuilles d'érable comme supports (1).

Eugène-Étienne Taché n'a laissé aucun document justifiant le choix de la devise et le sens à lui donner. Gaston Deschênes, le spécialiste des symboles d'identité québécoise, affirme que l'interprétation la plus juste est celle d'Ernest Gagnon, alors secrétaire du département des Travaux publics, et qui a bien connu Taché. Dans une annexe au Rapport annuel du département, Gagnon affirme que cette devise résume «la raison d'être du Canada de Champlain et de Maisonneuve comme province distincte dans la Confédération». Pierre-Georges Roy reprend à son compte l'interprétation. Pour lui la devise dit «clairement le passé, le présent et le futur de la seule province française de la Confédération canadienne» (2).

La façade principale de l'Hôtel du gouvernement au portail central de laquelle Taché a fait sculpter, vers 1885, dans la

pierre Deschambault les armes du Québec, est une représentation de l'histoire nationale et confirme l'opinion de Gagnon. La tour centrale est dédiée à Jacques Cartier, la partie gauche de l'avant-corps, à Champlain; la droite, à Maisonneuve. Les deux avant-corps sont surmontés de groupes allégoriques: La Poésie et l'Histoire pour le gauche et La Religion et la Patrie pour le droit. Les statues de Marie de l'Incarnation et de Marguerite Bourgeois sous l'horloge de l'avancée centrale, celles de Monseigneur de Laval, de Jean de Brébeuf, de Nicolas Viel et de Jacques Olier de gauche à droite du troisième étage, celles de Frontenac, Montcalm, Wolfe et Lévis au deuxième, celles d'Elgin et de Salaberry au rez-de-chaussée sont les personnages du «théâtre de l'histoire nationale»⁽³⁾, selon Michel Desgagnés.

Plus récemment, Conrad Laforte⁽⁴⁾ pense que Taché s'est inspiré soit du poème «Paroles sur la dune», tiré des Contemplations de Victor Hugo:

J'entendais près de moi rire les jeunes hommes
Et les graves vieillards dire; je me souviens
Ô patrie! ô concorde entre les citoyens!

ou de la chanson «Un Canadien errant», composée en 1842 par Antoine Gérin-Lajoie en souvenir des Patriotes bannis. L'exilé adresse ces mots au «courant fugitif»:

Va, dis à mes amis
Que je me souviens d'eux

André Duval affirme, quant à lui, qu'«il n'y a pas de poème mystérieux. La clé de l'énigme est toute simple.»⁽⁵⁾. La devise est la traduction de *Ne obliviscaris*, devise du marquis de Lorne, gouverneur du Canada de 1878 à 1883, à l'époque où Taché élaborait ses plans.

Le Royal 22e Régiment en a fait sa devise et, depuis 1978, elle a remplacé sur les plaques d'immatriculation l'ancienne «La belle province». Le 15 février de la même année, Hélène Pâquet, la petite-fille du concepteur, adresse au Montreal Star une lettre dans laquelle elle affirme que le «Je me souviens» n'est que le premier vers d'un tercet dont les deux derniers sont

Que né sous le lys
Je crois sous la rose.

«Je me garde d'oublier que, même si je suis né sous l'autorité du Roi de France, c'est sous l'autorité du Roi d'Angleterre que je grandis à mon aise», interprète Pierre Champagne qui se fait le porte-voix de Léonce Naud, un lecteur⁽⁶⁾. Malgré la

demande de Gaston Deschênes, la petite-fille de Taché ne fournit aucune preuve documentaire de sa prétention.

Il s'agit en fait de deux devises. Ernest Gagnon affirme que la seconde devise devait accompagner une oeuvre d'art représentant le Canada. L'abandon du projet pousse Taché à la réutiliser pour la médaille commémorative du III^e centenaire de la fondation de Québec, gravée à Paris par le sculpteur Henri Dubois et dont il est le concepteur. «Sur le revers figurent deux femmes assises au pied d'un arbre de haute futaie. L'une, à droite, symbolisant la Nouvelle-France, est adossée à un piédestal orné de trois fleurs de lis; et l'autre, à gauche, personnifiant le Canada, appuyée sur l'écu royal de la Grande-Bretagne, lève la main vers le sommet verdoyant de l'arbre, tandis que la France, la tête penchée, regarde, indiquant du doigt les racines profondes et robustes de l'arbre qu'elle a planté. À travers le feuillage, un large cartouche renaissance se déroule sur lequel est inscrite la devise: «Dieu aidant, l'oeuvre de Champlain née sous les lis a grandi sous les roses»»(7).

Les deux devises ont été artificiellement réunies: Taché a donné la première au Québec tandis qu'il destinait la seconde au Canada; l'une se trouve sur la façade du Parlement et l'autre sur la médaille commémorative de la fondation de Québec. Réunies, elles permettent une utilisation éminemment politique tout spécialement dans le contexte politique canado-québécois. Ainsi, dans *The Globe and Mail* du 24 janvier 1991, Stephen Godfrey affirme à propos de cette nouvelle devise québécoise: «Grammatically, the principal clause being where it is, this would seem to place the emphasis on the growth under the rose. Even without getting prickly about it, it seems at the very least a tribute to both French and English».

3. Les nouvelles armoiries du Québec

C'est à Maurice Brodeur que le Québec doit la transformation de ses armoiries. Bien qu'il signe «Chef de l'Héraldique», il ne semble pas d'après les documents fournis qu'il l'est officiellement été à un moment de sa carrière. Pourtant, à cause de ses connaissances en la matière, il était reconnu non seulement au sein du gouvernement, mais aussi à l'extérieur puisqu'on a fait appel à ses services, entre autres, pour la confection d'armoiries municipales dont celles de Hull (15 avril 1959). Entré au gouvernement par le ministère de la Voirie, semble-t-il, il y est commis senior au 1^{er} avril 1941 (Arrêté en conseil 881). Il passe ensuite au Département de l'Instruction publique comme commis en chef le 12 mars 1942

(Arrêté en conseil 575) et termine sa carrière comme commis aux archives du Secrétariat de la province à partir du 29 juin 1949 (Arrêté en conseil 697). Brodeur affirme dans une lettre datée du 6 décembre 1939 que sa campagne en faveur de nouvelles armoiries dure «depuis une quinzaine d'années»⁽⁸⁾. L'adoption des nouvelles armoiries fédérales le 21 novembre 1921, qui introduisent les trois fleurs de lis d'or sur fond bleu, en est possiblement l'élément déclencheur. Il y affirme aussi avoir «publié une thèse à ce sujet, et que possède l'honorable Secrétaire de la Province», alors Albini Paquette. Il s'agit possiblement des articles, publiés entre 1934 et 1939, dans *Le Terroir* et *La Voirie sportive* entre autres, dans lesquels il défend le remplacement des deux fleurs de lis bleues sur fond or par trois fleurs de lis or sur fond bleu en conformité avec les armes royales françaises de l'Ancien régime. Selon lui, puisque «tous les drapeaux fleurdelisés qui avaient été déployés sur notre continent ne portaient que des lis d'or», que dans «la France ancienne, les fleurs de lis d'or furent consacrées essentiellement comme emblème de la féodalité et de la royauté» et que les fleurs de lis blanches ou bleues «ne figurent nulle part dans les anciennes armes royales», les armoiries du Québec doivent porter les trois fleurs de lis or sur fond bleu. Pour Brodeur, les fleurs de lis bleues des armoiries du Québec de 1868 «n'ont aucune valeur historique» et il souhaite que les fleurs de lis d'or viennent s'y substituer. Le 9 décembre 1939, par décret, le gouvernement acquiesce à son souhait.

«Attendu qu'il y a lieu de modifier les armes de la province de Québec pour les rendre conformes aux données historiques et héraldiques de la province;
Attendu qu'il est important que les différents ministères et services de l'administration de cette province emploient un seul et unique blason;

At tendu qu'il est opportun que ce blason soit représenté sur toutes les publications officielles;

En conséquence, l'honorable secrétaire de la province recommande l'adoption de nouvelles armes telles que décrites «Tiercé en fasce: d'azur, à trois fleurs-de-lis d'or; de gueules, à un léopard d'or armé et lampassé d'azur; d'or, à une branche d'érable à sucre à triple feuille de sinople aux nervures du champ. Timbré de la couronne royale. Sous l'écu, un listel d'argent bordé d'azur portant la devise «Je me souviens» du même».

Ces nouvelles armoiries sont adoptées sans recours à l'autorité royale. Mais il n'est pas sûr que le Québec n'en ait pas fait la demande. En effet, dans le fonds Brodeur, une note stipule que le Royal College of Arms in London «approved three fleurs-de-lis and suggested changes regarding crown

but Quebec has taken no action»(9).

Le 17 janvier 1940, le lieutenant-gouverneur, Fiset sur recommandation du secrétaire de la province, Henri Groulx depuis le 10 janvier, approuve qu'une «somme de 200 \$ soit mise à la disposition du secrétariat de la province [...] pour étude et préparation des nouvelles armoiries de la province par Monsieur Maurice Brodeur». Ce dernier dessine les nouvelles armoiries du Québec. Les nouvelles armes remplaceront les anciennes sur l'Hôtel du Parlement au début des années 1960 lors d'importantes réparations au bas de la tour. Elles seront enregistrées à Ottawa le 12 novembre 1965 en vertu de la Loi sur les marques de commerce.

En plus de l'inversion des couleurs et de l'ajout d'une troisième fleur de lis, Brodeur en profite pour redessiné la couronne afin de la rendre encore plus conforme à l'originale et il remplace la fleur de lis plutôt dix-neuviémiste par une nouvelle qu'il qualifie lui-même «de fleur de lis de la renaissance, époque de François 1er» (article dans *Le Terroir*). Cette dernière n'est pas nouvelle dans le paysage héraldique québécois. Pour le 400e anniversaire de la découverte du Canada par Jacques Cartier, Brodeur confectionne un drapeau national Jacques Cartier, blanc marqué d'une croix bleue, dont le centre est frappée d'une fleur de lis or et les quatre cantons, d'une feuille d'érable verte, le tout encadré d'une bordure rouge.

4. Le drapeau du lieutenant-gouverneur du Québec et le sceau du Québec

De 1870 à 1952, le lieutenant-gouverneur du Québec était autorisé à utiliser un Union Jack portant en son centre un disque blanc marqué des armoiries du Québec. Depuis 1952, il utilise un drapeau bleu chargé des armoiries du Québec au centre d'un cercle blanc. Il est à noter qu'il s'agit du seul lieutenant-gouverneur dont le drapeau n'a pas été approuvé par le gouverneur général. Il est aussi le seul drapeau dont la couronne n'est pas celle d'Edouard le Confesseur, mais plutôt la petite couronne de la reine Victoria, et qui n'est pas entouré de dix feuilles d'érable. Le cas de la Nouvelle-Écosse est particulier puisque son lieutenant-gouverneur conserve le drapeau octroyé par la reine Victoria le 7 août 1869: un Union Jack dont le centre blanc porte les armes de la province entourées d'une guirlande de feuilles d'érable.

Le grand sceau du Québec s'est lui aussi métamorphosé au rythme des changements d'armes. Du 15 juillet 1867 au 30 novembre 1969, il porte les armes du Royaume-Uni, puis les

armoiries octroyées au Québec par la reine Victoria. Ces dernières seront remplacées à partir du 9 décembre 1939 par les nouvelles armoiries qui seront délaissées en 1979 au profit de la fleur de lis.

(1) Fonds Brodeur 654 / 6, Archives nationales du Québec à Québec.

(2) Cité par Gaston Deschênes (Les Symboles d'identité québécoise, Québec, Publications du Québec, 1990, p. p. 17)

(3) Michel Desgagnés, Les Édifices parlementaires, Québec, Publications du Québec, 1992, p. 68.

(4) Dictionnaire des oeuvres littéraires du Québec, tome i., des origines à 1900, Montréal Fides 1978, p. 715.

(5) André Duval, La Capitale, Montréal, Boréal Express, 1979,

(6) «Je me souviens», Le Soleil, 9 août 1992, p. B11.

(7) Les Fêtes du Troisième Centenaire de Québec 1608-1908, Québec, 1911, Laflamme & Proulx, p.23

(8) Fonds Brodeur P574 / 7 / 57, Archives nationales du Québec à Québec.

(9) Fonds Brodeur P574 / 7 / 45, Archives nationales du Québec à Québec.

